



vulnérabilité ou de leur l'état de dépendance apparents ou connus de l'auteur de l'infraction, à des conditions de travail ou d'hébergement incompatibles avec la dignité humaine.

Il s'agit là d'une mesure de justice qui permettra aux étrangers de mettre fin à la loi du silence et d'alerter les autorités concernant les agissements délictuels dont ils sont victimes en matière de conditions de travail ou d'hébergement.